



Elections Ontario

Résultats, compilation officielle et recomptage judiciaire

TORONTO – Élections Ontario souhaite faire un rappel aux médias concernant le processus de dévoilement des résultats non-officiels de l'élection, le 12 Juin 2014. Les représentants des médias peuvent être présents aux bureaux de scrutin lors de la fermeture des urnes pour obtenir les résultats du soir de l'élection. Nous vous conseillons de faire les arrangements nécessaires en avance avec le directeur de scrutin.

Période d'interdiction

Élections Ontario vous rappelle que la Loi Ontarienne impose une période d'interdiction de la publicité politique qui prend effet le 11 Juin à 12h01 et se termine le 12 Juin à 23h59. Pour plus d'informations sur ces lois, lisez notre note : [Information à destination des médias, des éditeurs et des radiodiffuseurs](#).

Enregistrement et Photographie

- Les représentants des médias sont également rappelés que le tournage ou la photographie ne sont pas autorisés à l'intérieur d'un lieu de vote provincial.
- La seule exception à cette interdiction est, pour les médias, de capturer les candidats qui déposent leur bulletin de vote.
- Une séance photos doit être arrangée à l'avance entre le candidat et le directeur du scrutin local.

Résultats du soir des élections

- Dès que le vote se termine, à 21 heures HE, l'adjoint au directeur de scrutin compte les votes et fournit les résultats au directeur de scrutin pour sa circonscription électorale.
- Le directeur de scrutin transmet les résultats, pour sa circonscription électorale, au directeur général des élections ainsi qu'au Consortium des médias pour les élections canadiennes.
- Les résultats non-officiels de l'élection seront disponibles sur le site Internet d'Élections Ontario www.nousfacilitonslevote.ca rapidement après la fermeture des urnes à 21 heures HE.
- Souvenez vous, les résultats de l'élection demeurent non officiels jusqu'à ce que la compilation officielle soit terminée dans chaque circonscription électorale.

Compilation officielle

- La compilation officielle se déroule après le jour de l'élection et est dirigée par le directeur de scrutin de chaque circonscription électorale.
- La compilation officielle est le processus par lequel les directeurs de scrutin compilent les résultats de l'élection.
- La compilation officielle se déroulera rapidement après le 12 Juin 2014.



Elections Ontario

- Les médias ne sont pas autorisés à assister à la compilation officielle.

Recomptage judiciaire

- Une demande de recomptage judiciaire se produit automatiquement lorsque les résultats de la course sont espacés de moins de 25 voix.
- L'équipe d'Élections Ontario, chargée de relations avec les médias, délivrera un bulletin d'information et postera, dans notre espace informations, les informations pertinentes en rapport avec les recomptages judiciaires qui pourraient se produire.

Pour de plus amples informations:
Élections Ontario Relations avec les médias
416.212.6186 / 1.866.252.2152
media@elections.on.ca
Available in English < [Lien en Anglais](#) >